

Leçon 8.

Aménager le territoire français pour réduire les inégalités.

Problématique : Comment l'aménagement du territoire peut-il agir sur les inégalités ?

I. Un territoire marqué par des inégalités.

Le **territoire français** est marqué par des **inégalités**. Ainsi, **certains territoires sont bien reliés à la mondialisation et sont dynamiques** :

- **l'Ile-de-France** domine le territoire : elle produit un tiers des richesses du pays et offre un emploi sur cinq. Elle abrite le plus grand quartier d'affaires d'Europe et Paris était, en 2021, la 2ème ville la plus visitée au monde.

- les **grandes aires urbaines** sont les espaces les plus dynamiques en termes d'investissements, de créations d'emplois et de créations de richesse notamment.

- les **littoraux et espaces frontaliers** sont des **interfaces** attractives : ce sont des lieux d'échanges et d'ouverture sur l'Europe et le monde.

D'autres **territoires**, au contraire, sont **peu attractifs** : il s'agit des espaces de l'intérieur du territoire, à **dominante rurale**. Dans ces espaces, les habitants sont éloignés de certains services (hôpitaux, universités...) et la pauvreté est plus importante.

Enfin, **quelques territoires industriels sont en reconversion**.

Les **inégalités** sont donc présentes entre les régions, mais elles sont aussi présentes à l'intérieur des régions (opposition ville/campagne) comme à **l'intérieur même des villes** avec certains quartiers riches et dynamiques (ex : l'ouest parisien) qui contrastent avec d'autres quartiers plus pauvres et parfois moins bien reliés aux zones de services et d'emplois (ex : le Nord de Paris).

Interface : zone de contact entre deux espaces de nature différente, engendrant des échanges entre ces deux espaces.

Conversion ou reconversion : transformation des activités d'un territoire en vue de son adaptation à un nouvel environnement économique, technologique, géopolitique, social et culturel.

II. Un aménagement du territoire réalisé par de multiples acteurs.

Voir exercice 1.

→ L'**État** a longtemps été le principal acteur des politiques d'aménagement du territoire à travers la DATAR (Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale) devenue le CGET (Commissariat Général à l'Égalité des Territoires) puis, en 2020, L'**ANCT** (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires). L'ANCT réalise un **travail de prospective** qui permet d'orienter les choix **pour les grands projets** (lignes TGV, autoroutes, parcs nationaux...). Depuis les **lois de décentralisation (lois Defferre, 1982-1983)**, l'Etat a surtout un rôle de conseiller.

→ L'**U.E.** intervient dans l'aménagement du territoire en participant au **financement** d'un certain nombre de projets (exemple : canal Seine-Nord Europe)

→ Les **collectivités territoriales** (région, département, communautés de communes, communes) ont un rôle central dans la politique d'aménagement du territoire. Elles agissent, en collaboration avec les acteurs du privé (entreprises) pour la création d'aménagements culturels ou sportifs, de logements sociaux, d'écoquartiers, de pôles de compétitivités... **Les projets s'inscrivent le plus souvent dans le cadre du développement durable.**

→ Les **citoyens** sont également entendus lors de la réflexion sur l'aménagement du territoire dans le cadre d'enquêtes publiques.

Prospective : ensemble de recherches concernant l'évolution future des sociétés et permettant de dégager des éléments de prévision.

Décentralisation : transfert de certaines compétences de l'État aux collectivités territoriales (aménagement du territoire, gestion des écoles, collèges et lycées, formation professionnelle...).

Collectivité territoriale : régions départements et communes. Elles ont des compétences (pour exercer un pouvoir de décision) et un budget.

Développement durable : développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs . Il tient compte de 3 critères : l'environnement, la société et l'économie.

III. L'aménagement du territoire : entre réduction des inégalités et compétition entre les territoires.

Voir Exercice 2 (carte)

→ Les collectivités territoriales s'efforcent de **réduire les inégalités en assurant à tous un accès équitable aux services** : construction d'établissements scolaires et mise à disposition de cars ou de bus scolaires pour l'accès à l'éducation, la construction de « **maisons de santé** » pour attirer les professionnels de la santé en zone rurale et lutter contre les « déserts médicaux », l'amélioration des quartiers défavorisés dans le cadre de la politique de la ville, construction de lieux de culture dans des territoires en reconversion (musée du Louvre-Lens), constructions de lignes TGV ou d'autoroutes pour améliorer l'accessibilité des territoires...

→ Les aménagements ont également pour objectif d'**assurer l'attractivité et la compétitivité des territoires**. Pour cela, les réseaux de transport sont importants, tout comme les pôles de compétitivité qui favorisent l'innovation et la création d'emplois ou le cadre de vie qui incite les gens à s'installer. Cependant, **dans le cadre de la mondialisation, une certaine concurrence peut s'installer entre les territoires** et pour attirer les grandes **firmes transnationales**, il faut souvent privilégier la concentration des activités en un nombre réduit de lieux.

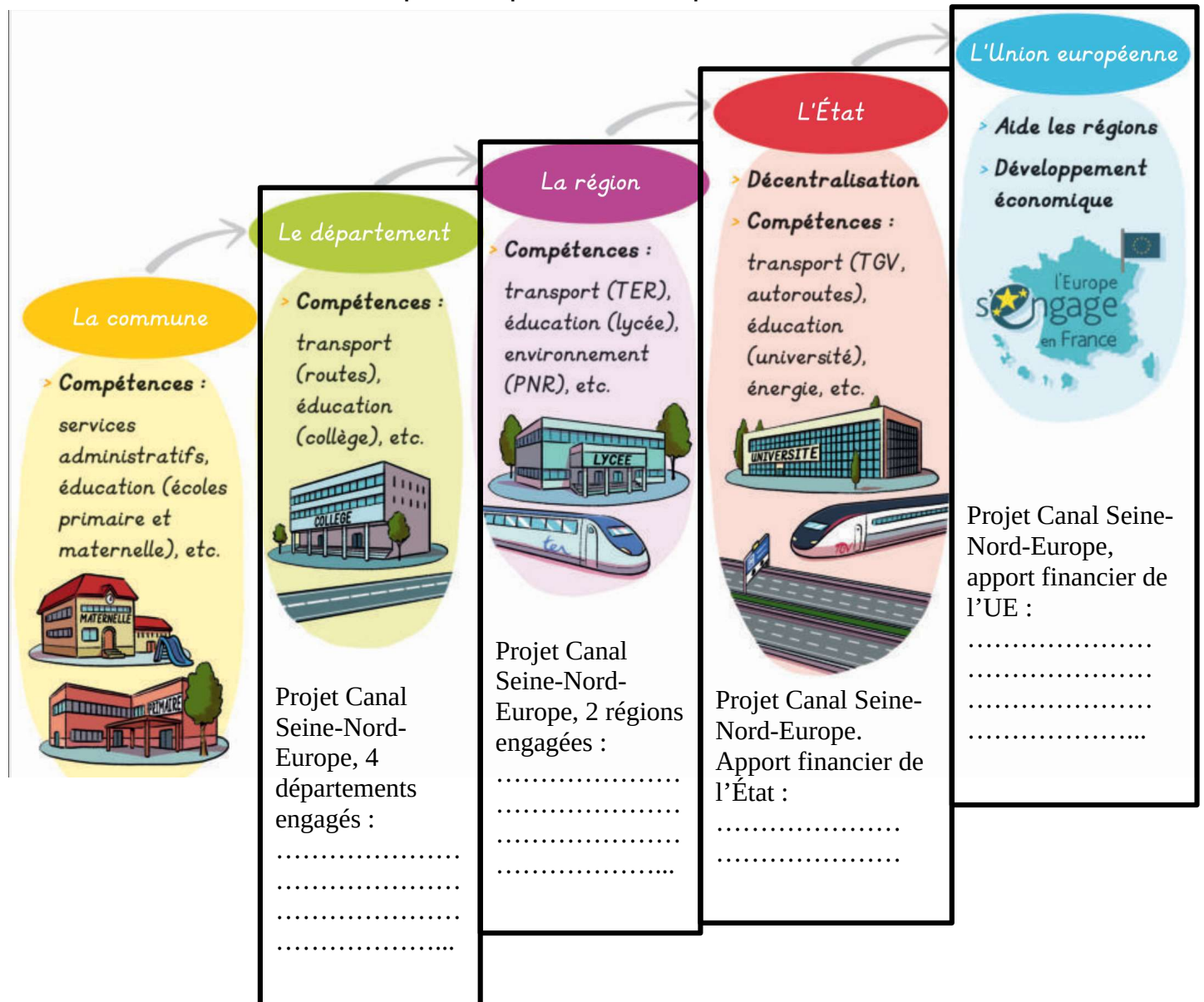
Maison de santé : structure accueillant des professionnels de santé exerçant dans des spécialités différentes.

Compétitivité : capacité à faire face à la concurrence.

Firme transnationale (ou multinationale) : société commerciale privée ou publique dont les activités se déploient à travers des filiales sur au moins deux pays et/ou continents.

Exercice 1 : les acteurs de l'aménagement du territoire. Exemple du canal Seine-Nord-Europe.

Consigne : à l'aide de la page projetée au tableau (<https://www.canal-seine-nord-europe.fr/les-acteurs/les-financeurs/>), indique, sur le schéma ci-dessous (schéma page 365 du manuel), dans chacune des cases prévues à cet effet, les informations demandées puis réponds aux questions.



Projet Canal Seine-Nord-Europe :

- 1) Quel est le rôle de l'UE ?
- 2) Quel est le rôle de l'État ?
- 3) Quel est le rôle des régions ?
- 4) Quel est le rôle des départements ?
- 5) Que va apporter de projet d'aménagement du territoire aux régions concernées ?

Consignes :

- 1) Souligne en bleu le nom des ports maritimes.
- 2) Colorie ou hachure les différentes zones et complète la légende.
- 3) Repasse en rouge les flèches indiquant les espaces transfrontaliers attractifs.

